



## Les enjeux « Eau » pour l'industrie

### Présentation des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Réduction de l'impact des pollutions
- Economies d'eau

Fabienne SERVETO / Maxime BERTEAU

[fabienne.serveto@eaurmc.fr](mailto:fabienne.serveto@eaurmc.fr) / [maxime.berteau@eaurmc.fr](mailto:maxime.berteau@eaurmc.fr)



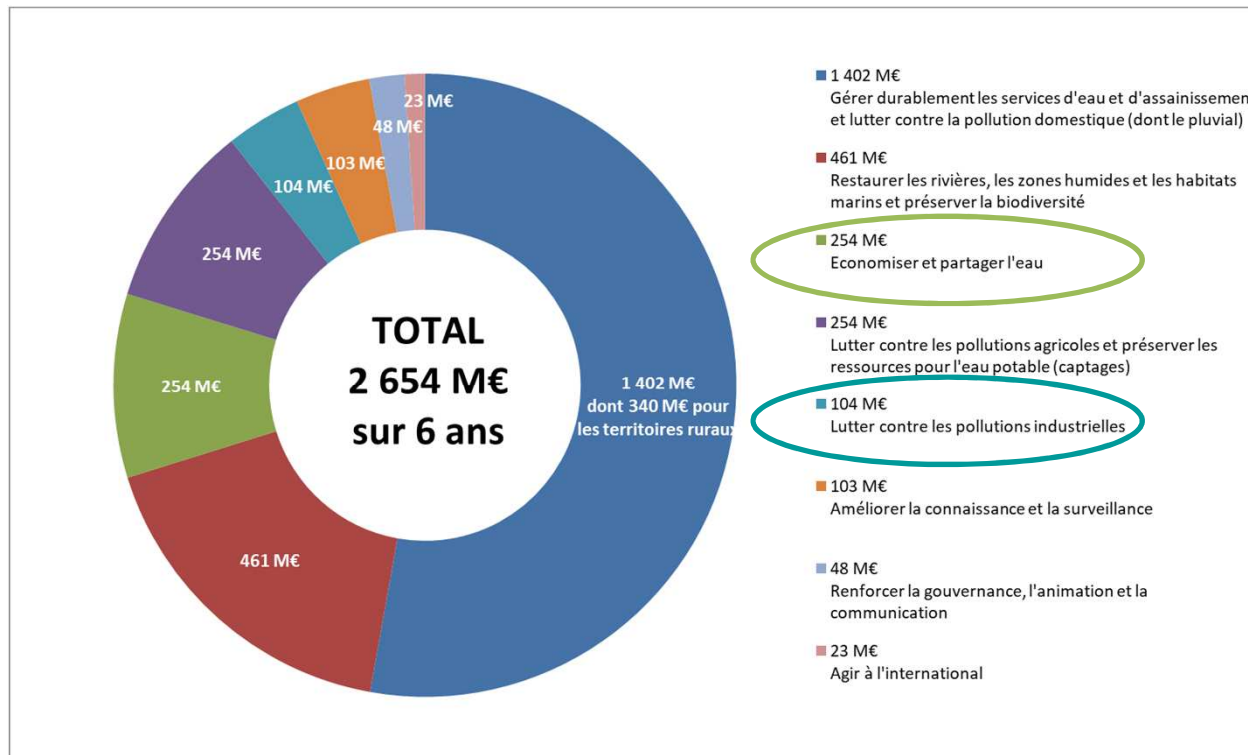
# Les grands enjeux du 11<sup>ème</sup> programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



# Un budget pour 2019-2024

- **2,65 Milliards d'euros** (440 Millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**



Budget augmenté en 2022 pour des aides plan de résilience, post-sinistre et canalisations

**+ 74,5 M€**



# L'appui au monde industriel

Les priorités du 11<sup>ème</sup> Programme – volet réduction des pollutions

- **Priorité** à la lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**

L'agence accompagne :

- les investissements visant à **réduire les émissions les plus significatives**

(au titre de la réduction des flux globaux émis sur les bassins / de l'atteinte du bon état / réduction du flux de micropolluants rejetés par les dispositifs d'assainissement collectif / de l'innovation )

- les projets visant à **réduire les rejets toxiques dispersés en soutenant les actions entreprises collectivement**

- ✓ Opérations **sectorielles**
- ✓ Opérations « **locales** » **multisectorielles**

Interlocuteurs Agence :

Projets d'industriels sur la région BFC

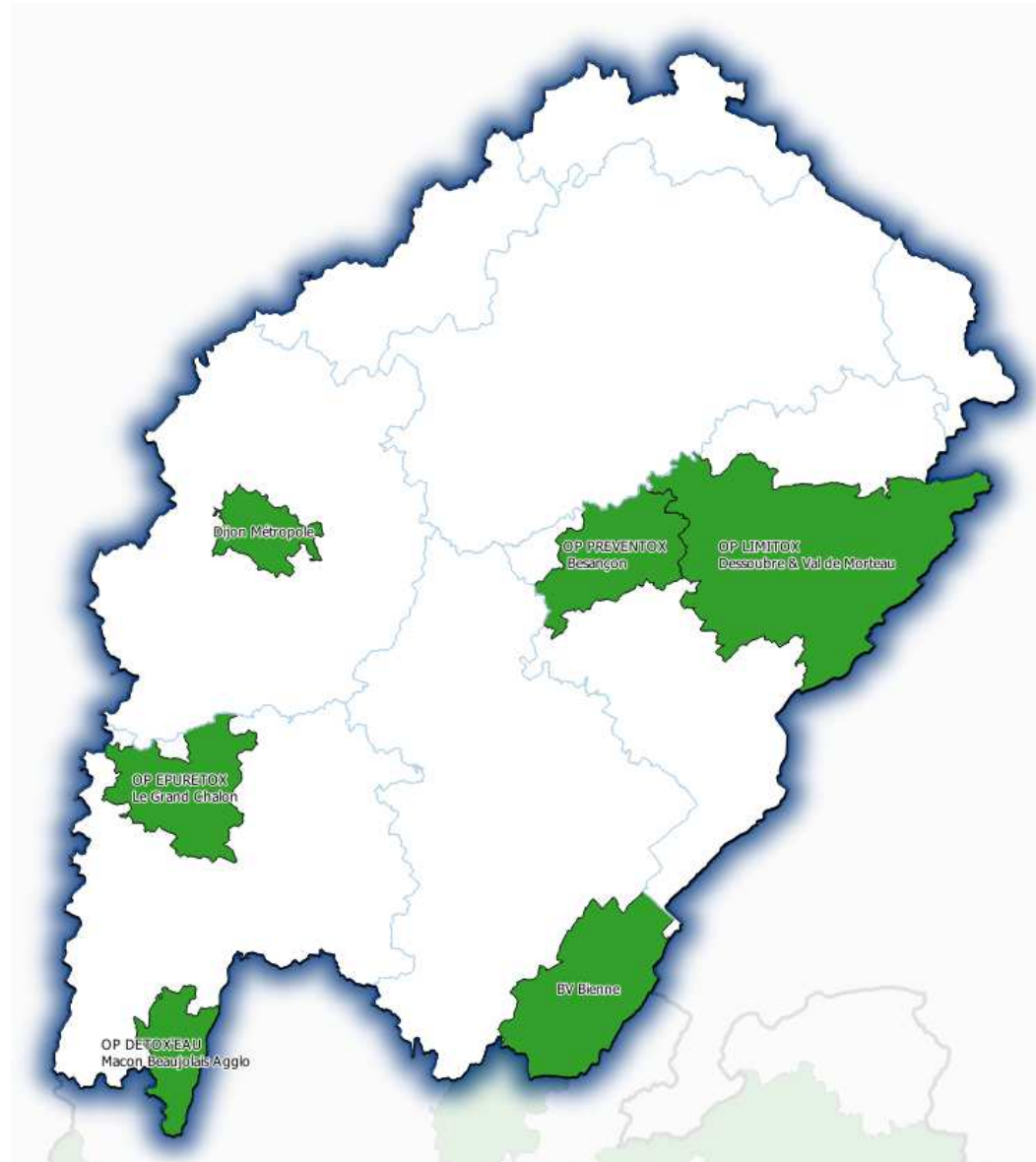
Opérations collectives locales & multisectorielles : [sophie.careme@eurmc.fr](mailto:sophie.careme@eurmc.fr)

Opérations collectives sectorielles : [fabien.bovetto@eurmc.fr](mailto:fabien.bovetto@eurmc.fr)

Réduction des pollutions (hors opérations collectives) & Economies d'eau : [frederic.immediato@eurmc.fr](mailto:frederic.immediato@eurmc.fr)



# Carte des opérations collectives





# L'appui au monde industriel

Les priorités du 11<sup>ème</sup> Programme – volet réduction des pollutions

- **Priorité** à la lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
- **De manière secondaire**, soutien aux actions de réduction des **macropolluants**



# L'appui au monde industriel

Les priorités du 11<sup>ème</sup> Programme – volet réduction des pollutions

- **Priorité** à la lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
- **De manière secondaire**, soutien aux actions de réduction des **macropolluants**
- **Soutien aux travaux des sites IED** pour se conformer en anticipation aux normes d'émission UE
- **Soutien aux actions d'adaptation au changement climatique \***

⇒ **104 M€**

\*Concernent uniquement des projets initiés par un enjeu de dépollution

Les projets portés par un enjeu d'économie d'eau seront abordés en fin de présentation





# Modalités d'interventions

## Les dispositions structurantes

Les aides sont apportées dans le **respect de l'encadrement européen**:

- A ce titre, les projets ne sont pas éligibles s'ils :
  - ✓ visent à répondre à une **mise en demeure** du préfet ;
  - ✓ concernent des **pollutions nouvelles** (création/augmentation d'une activité...)
  - ✓ visent à respecter une norme IED adoptée
- Les aides sont apportées **prioritairement** au titre du régime « **De Minimis** »
  - ✓ Plafond de 200 000 € sur 3 ans
  - ✓ Simplification de l'instruction notamment pour le calcul de l'assiette
- A défaut, les aides sont apportées au titre du **régime Exempté**
  - ✓ Vérification de la santé financière de l'entreprise
  - ✓ Nécessité d'aller au-delà des normes communautaires en vigueur





# Modalités d'interventions

## Les dispositions structurantes

- Le **renouvellement** d'ouvrages est éligible dès lors qu'il est démontré que le projet présente un gain environnemental  
Assiette de l'aide égale à 50% du coût retenu et limitée à 500 000 € par site industriel sur la durée du 11ème Programme
- Des **taux d'aides variables** en fonction de l'enjeu :  
30 % à 40 % GE (majoration de 10% ME et 20% PE)  
dans le respect de l'encadrement européen
- Montant minimum « travaux » 10 k€ (cas général)
  - ✓ 3 k€ pour les opérations collectives sectorielles
  - ✓ 5 k€ pour les opérations collectives territoriales
  - ✓ 50 k€ pour la macropollution
- **Ne pas engager le projet** avant d'avoir déposé une demande d'aide sur le portail TSA



# Les chiffres clés du 11<sup>ème</sup> Programme

## Volet réduction des pollutions

- **61,3 M€ d'aides** octroyées au 11<sup>ème</sup> P
  - Dont **23,3 M€** sur la région BFC
- **623 bénéficiaires** ont fait l'objet d'une décision d'aide
  - Dont **144** sur la région BFC
- **25 opérations collectives territoriales engagées** (**6** sur la région BFC)
  - ✓ **1204** communes couvertes (dont **422** sur la région BFC)
- **161 machines de nettoyage** des outils de peinture financées (**38** sur BFC)
  - ✓ Réduction estimée de la pollution : ~ 260 kg dont 94% d'hydrocarbures
- **9,4 tonnes de micropolluants abattus**  
(dont 2,8 T de substances du bon état)



# Exemple d'un projet aidé au titre de la réduction des micropolluants

## ➤ Activité de l'établissement :

Fabrication de fils spéciaux de haute technologie utilisés notamment dans l'aérospatial, le médical, l'électronique, les télécommunications...

## ➤ Objectif du projet :

Réduire les émissions de nickel par la mise en place d'un traitement physicochimique fonctionnant en discontinu, la mise en cascade des rinçages des lignes de revêtement et la condensation des vapeurs extraites des bains et leur raccordement à la station

## ➤ Gain environnemental attendu :

Suppression de 231 kg/an de nickel

## ➤ Montant du projet présenté : 516 000 €

## ➤ Montant de l'aide décidée : 206 400 €



# Exemple d'un projet aidé au titre de la réduction des micropolluants

➤ Activité de l'établissement :

Fabrication de polymères de spécialités

➤ Objectif du projet :

Réduire les émissions de composés organohalogénés par la mise en place d'un traitement complémentaire en sortie d'atelier

➤ Gain environnemental attendu :

Suppression de 50 kg/an (mélange de composés organohalogénés)

➤ Montant du projet présenté : 2 000 000 €

➤ Montant de l'aide décidée : 698 000 €



# Exemple d'un projet aidé au titre de la réduction des macropolluants

➤ Activité de l'établissement :

Fromagerie

➤ Objectif du projet :

Supprimer les problèmes de surcharge de la station communale en construisant un ouvrage d'épuration autonome avant rejet au milieu naturel

➤ Gain environnemental attendu :

Réduction des flux de DBO et DCO de 8 et 14 T/an

➤ Montant du projet présenté : 370 000 €

➤ Montant de l'aide décidée : 125 038 €

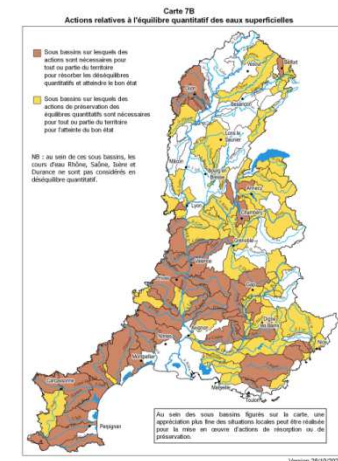
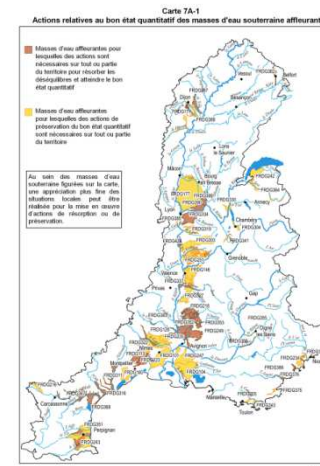


# L'appui au monde industriel

Les priorités du 11<sup>ème</sup> Programme en termes d'économie d'eau

- **Limiter les prélèvements et économiser l'eau**
  - Economies d'eau
  - REUT ou récupération eaux pluviales
- **Mobiliser des ressources de substitution**
  - En complément des économies d'eau réalisables

⇒ Des interventions ciblées sur les secteurs prioritaires identifiés dans le SDAGE (en déséquilibre ou équilibre fragile)

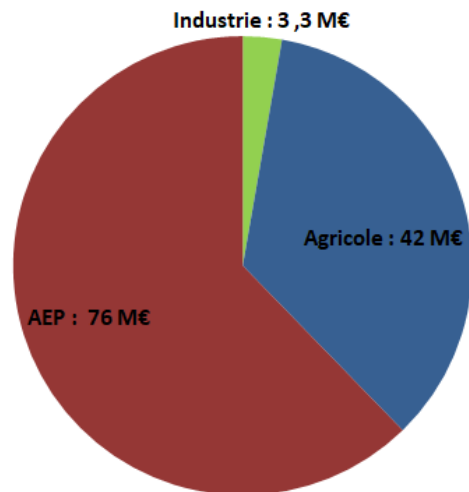




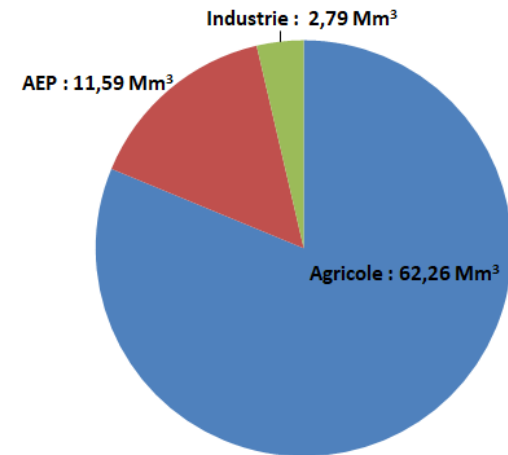
# Les chiffres clés du 11<sup>ème</sup> Programme

## Volet économie d'eau

Répartition des aides attribuées



Volumes économisés par type d'usage



- **33 bénéficiaires** ont fait l'objet d'une décision d'aide (**4** sur BFC)
- **3,35 M€ d'aides** octroyées au 11<sup>ème</sup> P pour les industriels  
dont **0,29 M€** sur la région BFC
- **2,79 Mm<sup>3</sup>** économisés (dont **0,12 Mm<sup>3</sup>** sur la région BFC)





# Exemple de projets aidés au titre de des économies d'eau

➤ Activité de l'établissement :

Fabrication de tubes en thermoplastiques

➤ Objectif du projet :

Réduction des prélèvements et des rejets au réseau d'eau pluvial de la collectivité par la mise en place d'un circuit de refroidissement en boucle fermée

➤ Gain environnemental attendu :

Réduire de 95% les consommations en eau du site, soit ~ 750 000 m<sup>3</sup>/an économisés

➤ Montant du projet présenté : 101 210 €

➤ Montant de l'aide décidée : 60 726 €



# Exemple de projets aidés au titre de des économies d'eau

➤ Activité de l'établissement :

Préparation et conditionnement de salades et de légumes prêts à l'emploi

➤ Objectif du projet :

Réduire la consommation en eau du site par la mise en place d'une installation de préparation et de lavage de salades plus économe en eau

➤ Gain environnemental attendu :

~ 40 000 m<sup>3</sup> /an économisés

➤ Montant du projet présenté : 230 000 €

➤ Montant de l'aide décidée : 34 500 €



# AMI Changement Climatique

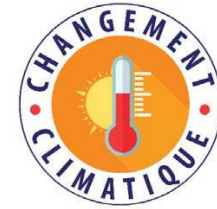


Dans un contexte où les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués, l'agence de l'eau lance en 2023 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer son aide aux projets d'adaptation au changement climatique

## « EAU ET CLIMAT : AGIR PLUS VITE, PLUS FORT SUR LES TERRITOIRES »



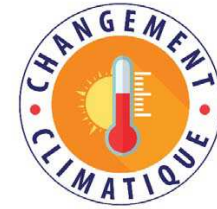
**SAUVONS  
L'EAU!**



## Objectif de l'AMI

**Réduire la vulnérabilité des territoires ou milieux naturels** face aux effets du changement climatique, par des **actions ambitieuses ou innovantes** sur :

- **l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols**
- **les usages plus sobres en eau**
- la transition agroécologique
- **la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**
- la capacité de résilience des milieux aquatiques, humides et littoraux
- **la motivation des acteurs**



## Le caractère ambitieux ou innovant de ces projets d'adaptation au changement climatique sera apprécié par le fait qu'ils intègrent:

- une logique systémique  
*et/ou*
- une démarche exemplaire ou innovante  
*et/ou*
- incitant la prise de conscience et le changement de posture  
*et/ou*
- des solutions d'adaptation fondée sur la nature  
*et/ou*
- une démarche territoriale ou collective

→ **multithématiques, très ouvert sur la nature des projets, pas de zonage**





# Modalités de l'AMI

Date d'ouverture de l'appel à projets : **01/01/2023**

## 2 Phases

Phase 1 : **Echéance 30/04/2023**

Envoi d'une lettre d'intention via l'adresse [AMIEauClimat@eurmc.fr](mailto:AMIEauClimat@eurmc.fr)

*Jury : mai-juin 2023*

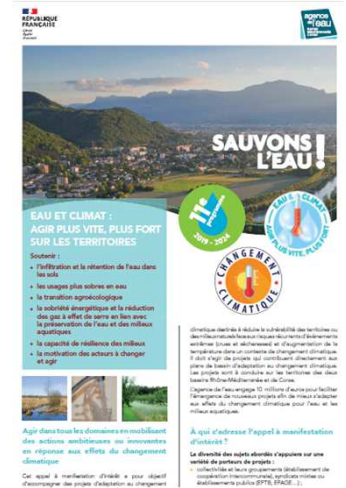
Phase 2 : **Echéance 30/10/2023**

Dossier complet de demande d'aide à déposer via <https://aides.eaurmc.fr/Tsa/>

*Jury : novembre 2023*

**Enveloppe : 10 M€**

**Pour en savoir plus :** <https://www.eaurmc.fr>



Accueil > Aides > Les aides financières, primes et appels à projets



## Toutes les aides, appels à projets et primes de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

### Les aides et les primes



### Appels à projets





# L'appui au monde industriel : Synthèse



## TRAITER

Les émissions de micropolluants (métaux, plastifiants...) et de macropolluants (matière organique...) perturbent les milieux et notre santé. L'agence de l'eau soutient :

- les dispositifs d'épuration ;
- les changements de process...

## INFILTRER

L'imperméabilisation croissante des sols a des conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur notre qualité de vie. L'agence de l'eau soutient :

- la déconnexion des eaux pluviales ;
- la désimperméabilisation...

## ÉCONOMISER

La réduction des consommations et des fuites contribuent fortement à laisser plus d'eau disponible dans les cours d'eau et nappes. L'agence de l'eau soutient :

- le recyclage des eaux en interne ;
- les changements de process...

## ÉVITER

La survenue d'un accident sur site constitue aussi un risque pour l'environnement. L'agence de l'eau soutient :

- la sécurisation des stockages ;
- les dispositifs préventifs...

**MAIS AUSSI MESURER, VALORISER, INNOVER...**





**Merci pour votre attention**